



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq juillet deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY). M. ANDRÉ J (pouvoir à M. ANDRÉ É), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER)

ABSENTS : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme LAUQUERE, M. RENOUE.

Madame CALEIX est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation de nouveaux conseillers délégués

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes de conseillers délégués :

- Un chargé de l'action sociale de proximité
- Un chargé de la tranquillité publique et des cérémonies officielles

Monsieur le Maire souhaite donner la délégation chargée de l'action sociale de proximité à Madame Denise LAUQUERE et celle de la tranquillité publique et des cérémonies officielles à Monsieur Christophe MARCHIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (par 17 voix pour et 6 abstentions : Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, M. GADY, Mme BAYET (pouvoir à M. GADY))

- **CREE** deux postes de Conseiller délégués
- **DESIGNE** Madame LAUQUERE Denise comme Conseillère déléguée à l'action sociale de proximité
- **DESIGNE** Monsieur MARCHIVE Christophe comme Conseiller délégué à la tranquillité publique et aux cérémonies officielles

AR Prefecture

024-212401020-20230711-D59_23-DE
Reçu le 18/07/2023

➤ ~~DONNE tous pouvoirs à Monsieur~~ le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 11 juillet 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

